



Ottawa, Canada

Dissolution du Parlement, les Canadiens iront aux urnes en mai	1
Les Canadiens au 35e anniversaire du débarquement en Normandie	4
Mai: réunion au Canada du conseil de direction de l'AIE	4
Le Centre communautaire francophone de Toronto	4
Amiante: Canada-CEE	5
Dépistage du méthylmercure	5
Vaste projet canadien d'exploration du pôle Nord	5
Pour utiliser le téléphone malgré la surdit� ou les troubles de la parole . . .	6
Le hockey sous-marin	6
Camionneur et h�ros de l'ann�e	6
Produits fabriqu�s par les d�tenus	6
Cr�ation d'un centre de langues canadiennes autochtones	6
Statistiques sur les voyages	6
La chronique des arts	7
Nouvelles br�ves	8

Dissolution du Parlement, les Canadiens iront aux urnes en mai

Le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, a annonc  le 26 mars qu'il avait demand  au gouverneur g n ral, M. Edward Schreyer, de dissoudre le Parlement afin de d clencher des  lections pour le 22 mai. Les derni res  lections g n rales f d rales remontent   1974.

Les th mes qui domineront la campagne  lectorale seront l'inflation, le ch mage, l' nergie, l'unit  nationale et les relations f d rales provinciales, avec un accent particulier sur les aspirations du Qu bec.

  la dissolution du Parlement, la r partition des 264 si ges  tait la suivante: Parti lib ral, 133; Parti progressiste conservateur, 98; Nouveau Parti d mocratique, 17; Parti du cr dit social, neuf; ind pendants, cinq; si ges vacants, deux.

  la suite d'une nouvelle d limitation des circonscriptions  lectorales, l'Ontario gagne sept si ges; la Colombie-Britannique, cinq; l'Alberta, deux; le Qu bec, le Manitoba, la Saskatchewan et les Territoires-du-Nord-Ouest chacun un.

Les  lections g n rales au Canada

C'est en participant aux  lections g n rales pour choisir leurs repr sentants   la Chambre des communes, principal organe l gislatif du pays, que les Canadiens  lisent leur gouvernement f d ral.

La Constitution canadienne exige l' lection d'une nouvelle Chambre des communes au moins une fois tous les cinq ans. On a donn    cette  lection le nom d' lections g n rales f d rales, afin de la distinguer d'autres genres d' lections.

Lors des prochaines  lections f d rales, 282 l gislateurs, appel s d put s, repr sentant un nombre identique de circonscriptions, seront  lus   la Chambre des communes.

En vertu de la Constitution, la repr sentation   la Chambre des communes doit  tre r vis e tous les dix ans, c'est- dire apr s chaque recensement d cennal. Cette r vision r sulte d'ordinaire en une nouvelle d limitation des circonscriptions  lectorales.

Le nombre des  lecteurs peut varier l g rement d'une circonscription  lectorale   une autre, la moyenne s' tablissant aux environs de 52 000.

Le r le du Cabinet

Le premier ministre choisit les membres de son Cabinet parmi les d put s de son parti (25 au minimum). Ceux-ci, d'ordinaire, si gent   la Chambre des communes ou s'y font  lire apr s leur nomination. Il arrive cependant qu'un ou deux ministres soient membres du S nat, Chambre haute dont les membres ne sont pas  lus.

Le Cabinet, form  du premier ministre et des autres ministres, exerce le pouvoir ex cutif. Chacun de ses membres est   la t te d'un minist re: Finances, Agriculture, Affaires ext rieures, Justice, etc.,   l'exception des "ministres d'Etat", qui n'ont aucune responsabilit  minist rielle mais peuvent, toutefois,  tre appel s par le premier ministre   remplir des fonctions ex cutives pr cises au sein de certains minist res.

Le Cabinet dirige la politique nationale et nomme les lieutenants-gouverneurs des provinces, les juges, les ambassadeurs et autres dignitaires de l'Etat. Il est responsable devant la Chambre des communes.

Les  lections g n rales f d rales ne sont, pour les citoyens canadiens, que l'un des nombreux moyens dont ils disposent de manifester leur volont  dans la conduite des affaires publiques. Le Canada est, en effet, une f d ration de dix provinces, dont chacune poss de sa propre assembl e l gislative  lue et son propre gouvernement sous l' gide duquel des conseils  lus dirigent les affaires municipales et administrent les circonscriptions scolaires.

Le Parlement f d ral est toutefois le seul organisme qui ait le pouvoir de l giferer et qui repr sente l'ensemble du pays. Il se compose de la reine, repr sent e au Canada par son vice-roi, le gouverneur g n ral, du S nat dont les membres sont d sign s, et de la Chambre des

C' tait cette semaine...

Le 10 avril 1959 avait lieu,   l'Universit  McMaster d'Hamilton (Ontario), l'inauguration officielle du premier r acteur nucl aire priv  de recherches du Canada.